

RAPPORT D'ACTIVITES 2007 et PERSPECTIVES 2008



***Réseau des Centres culturels
en Communauté Wallonie-Bruxelles***

***4, rue de la Rosière 6820 Florenville
tél : 061 31 30 11 fax : 061 31 11 37
astrac@centresculturels.be***

www.centresculturels.be

RAPPORT D'ACTIVITES ET PERSPECTIVES 2008

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, RAPPEL DES MISSIONS ET DES PRINCIPALES ACTIONS	
L'ASTRAC, réseau des Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles	5
Rappel des missions	6
Principales actions	7
LES ACTIVITES DEVELOPPEES EN 2007, EN REGARD DES MISSIONS	
Organiser et coordonner l'information et la formation des professionnels des Centres culturels	9
Favoriser les communications, les échanges, les coopérations et les synergies entre les Centres culturels	11
Promouvoir le travail du secteur des Centres culturels et le rôle de la culture en général	12
Organiser une réflexion permanente pour alimenter les débats sur les stratégies et politiques culturelles à tous les niveaux	14
Défendre les intérêts du secteur auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et décideurs à tous les niveaux	16
SITUATION DE L'EMPLOI	18
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
REUNIONS DE L'ASTRAC	20
MEMBRES DE L'ASTRAC	21
PERSPECTIVES 2008	22

INTRODUCTION

2007 a été la première année au cours de laquelle l'ASTRAC a pu bénéficier de **personnel permanent**.

L'année a donc été marquée par une activité plus constante et plus riche qu'avant.

L'engagement de Marie Lambert (depuis septembre 2006) et de Liesbeth Vandersteene (depuis septembre 2007) comme animatrices permanentes a eu comme résultats concrets:

- l'organisation d'une **permanence administrative**, donc :
 - o un meilleur fonctionnement de l'association,
 - o la poursuite et une meilleure organisation de nos activités « traditionnelles », dont les rencontres professionnelles, le Printemps des Centres culturels,
 - o une communication plus régulière avec les Centres culturels, grâce à une parution plus régulière de notre lettre d'information « Astrac en Vrac » (au moins 4 fois par an) et une mise à jour plus régulière du site internet www.centresculturels.be

- le développement et la mise en œuvre de **nouveaux projets**, dont:
 - o la mise à jour et la réédition de la brochure « Informer les élus » accompagnée d'une présentation Power Point et leur distribution vers les Centres culturels, les élus, les inspecteurs de la Communauté française, ...
 - o le renouvellement de la campagne pour doubler les budgets de la Culture
 - o la mise en évidence du rôle des Centres culturels pour le développement durable.

Tous ces acquis restent néanmoins menacés par une situation budgétaire difficile.

L'action de l'ASTRAC est tributaire des aides financières du Ministère de la Communauté française.

Encore plus qu'avant, l'obtention d'un « contrat-programme » ou d'une « convention » avec la Communauté française se révèle nécessaire pour garantir la pérennité de notre association.

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION,
RAPPEL DES MISSIONS ET DES PRINCIPALES ACTIONS**

L'ASTRAC, réseau des Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles

L'ASTRAC, fondée en 1991, fédère les professionnels des Centres culturels.

Elle rassemble des travailleurs qui, par la polyvalence de leur statut, de leur travail et les fonctions diverses qu'ils occupent au sein de leur institution, côtoient toutes les composantes qui forment la vie culturelle locale en Communauté Wallonie-Bruxelles: les mondes politique, artistique, associatif, les publics...

Ces travailleurs sont les chaînons naturels et directs entre les différents interlocuteurs de la vie socioculturelle communautaire.

Consciente que le secteur des Centres culturels est essentiel dans le paysage culturel de ce début de siècle, l'ASTRAC se veut un espace de solidarité.

Solidarité sur le fond

Défendre la culture comme capacité de réflexion permettant à l'homme de discerner des valeurs pour effectuer des choix est essentiel.

L'ASTRAC poursuit un travail de réflexion, de discussions et de confrontations et participe ainsi aux débats nécessaires au développement des politiques culturelles.

Solidarité sur les formes

Si pour l'ensemble de notre secteur, il y a similitude sur les intentions pratiques, les publics sont multiples.

L'ASTRAC se veut un lieu de dialogue et de formation où les expériences se confrontent, les idées se bousculent et les informations circulent dans un but d'enrichissement professionnel et d'éducation permanente, pour la mise en place d'une véritable coopération entre les acteurs de terrain.

L'association a pour objet social: "d'organiser, par tous les moyens, la circulation de l'information, la réflexion et la formation professionnelle ainsi que la coordination entre ses membres, dans tous les domaines qui, directement ou indirectement, sont en relation avec leur pratique professionnelle et le secteur culturel en général; de défendre et d'accompagner leurs actions et, le cas échéant, de les représenter collectivement auprès des tiers.

L'association prendra toutes les initiatives qui, du point de vue de ses membres, seraient utiles au bon fonctionnement et au développement des Centres culturels en général" (extraits des statuts de l'asbl)

Le conseil d'administration, composé de 15 administrateurs maximum, se réunit 8 fois par an. Les réunions sont ouvertes à tous les membres de l'association.

Une assemblée générale est organisée chaque année.

En 2007, 97 Centres culturels agréés, 4 Agences de développement culturel et un Contrat de Pays adhéraient à l'ASTRAC. (voir la liste des membres plus loin).

Les bureaux de l'ASTRAC sont installés à Florenville, dans les locaux du Centre culturel du Beau Canton.

L'ASTRAC est soutenue par la Communauté française et reçoit, depuis 2007, une aide financière de la Province du Luxembourg.

Rappel des missions

Le rôle de l'ASTRAC est la mise en réseau permanente des Centres culturels agréés en Communauté Wallonie-Bruxelles en poursuivant les missions spécifiques :

- d'organiser et de coordonner l'information et la formation des professionnels des Centres culturels ;
- de favoriser la communication, les échanges, les coopérations et les synergies entre les Centres culturels ;
- de promouvoir le travail du secteur des Centres culturels et le rôle de la culture en général ;
- d'organiser une réflexion permanente pour alimenter les débats sur les stratégies et les politiques culturelles à tous les niveaux ;
- de défendre les intérêts du secteur auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et décideurs à tous les niveaux.

La spécificité de l'ASTRAC est d'analyser les besoins du secteur **du point de vue des professionnels** du secteur.

Cette perspective rend notre action complémentaire à celle de l'Association des Centres culturels (ACC) et nous permet de détecter les projets qu'il est nécessaire de mettre en place pour répondre aux aspirations des différents lieux et/ou aux priorités du moment, vécues sur le terrain.

Principales actions

Le travail de l'ASTRAC est avant tout un travail de mise en commun d'informations, de compétences, d'expériences et d'énergies. Ce travail se concrétise par des actions récurrentes, par des actions plus ponctuelles, souvent inspirées par l'actualité du secteur, et par des services d'information et de représentation à caractère de plus en plus permanent.

Actions récurrentes :

- Le « Printemps des Centres culturels » : opération pour la promotion du secteur
- Rencontres professionnelles : une journée thématique en début d'année, une demi-journée au mois de mai, à l'occasion de l'AG annuelle

Quelques exemples d'actions ponctuelles :

- Campagne pour le refinancement de la culture : « Doubler les budgets de la culture », « 2x+2 kultur svp ! »
- Participation aux Etats Généraux de la Culture (décembre 2004 à juin 2005)

Services aux membres :

- Services d'information :
 - o Bulletin d'information : « L'Astrac en vrac » : 4 parutions par an
 - o Site internet www.centresculturels.be
- Service de représentation et de défense des intérêts des Centres culturels :
 - o Participation au travail de la 3C
 - o Interventions spécifiques selon les urgences du moment
 - o Représentation au sein de l'ENCC, le réseau européen des Centres culturels.

LES ACTIVITES DEVELOPPEES EN 2007, EN REGARD DES MISSIONS

Organiser et coordonner l'information et la formation des professionnels des Centres culturels

1. Site internet, journal

Deux **outils de communication permanents** assurent l'**information du secteur**, tout en constituant des liens forts entre l'association et ses membres :

- le site internet www.centresculturels.be
- notre journal « Astrac en vrac »

Les informations publiées portent sur l'ensemble des thèmes et problèmes pouvant intéresser le secteur ainsi que sur les activités et actions de l'ASTRAC même.

En 2007, des mises à jour régulières de notre **site internet** ont été possibles grâce au travail d'une employée permanente.

Outre les rubriques « L'Astrac », « Le Printemps », « Astrac en vrac » et « Actualités » destinées à donner des informations sur l'ASTRAC même et ses initiatives, le site contient entre autres un répertoire des Centres culturels agréés (à jour) et une rubrique « petites zannonces » avec des informations ponctuelles sur des événements et initiatives en rapport avec le travail des Centres culturels ainsi que des annonces qui nous sont envoyées par nos membres.

Notre journal, l'« **Astrac en vrac** », constitue un lien plus tangible avec nos membres.

En 2007, 4 numéros ont été réalisés : en avril (43), mai (44), juillet (45) et octobre (46). Parmi les sujets abordés (hors activités ASTRAC):

- Les métiers techniques de la culture
- Atlas de la création : des animateurs réagissent
- Yambi : photos du Congo
- Charte de bonne gouvernance
- Hommage à Henri Ingberg
- La culture : quatrième pilier du développement durable

Une rubrique « Carte blanche » est ouverte aux contributions de nos lecteurs.

Chaque numéro du journal a été envoyé à plus de 600 destinataires, dont les Centres culturels adhérents, les membres individuels et un grand nombre d'autres intéressés. Comme évoqué ci-dessus, chaque numéro peut également être consulté sur notre site internet.

2. Rencontre professionnelle « Le volontariat, nouvelles dispositions législatives »

Dans le domaine de la **formation**, la **journée de rencontre professionnelle** a été l'occasion d'aborder en présence d'un expert le thème du **volontariat**, ainsi que les différentes questions qui se posent depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.



La loi du 3 juillet 2005, relative aux droits des volontaires ainsi que les modifications concernant la responsabilité, l'organisation, l'assurance volontariat ont changé les pratiques du secteur. Obligation d'information, remboursement des frais, association de fait, responsabilité civile extracontractuelle, administrateurs volontaires, ... : tous ces sujets méritaient bien des explications circonstanciées et des conseils expérimentés.

C'est pour cette raison que l'Astrac avait invité Philippe Verdonck, directeur de cabinet de la Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, Sabine Laruelle, pour intervenir en séance plénière en début de journée. Verdonck a piloté la réforme qui a abouti à la nouvelle loi sur les ASBL et est l'auteur d'un livre qui analyse en profondeur la loi sur le volontariat : "Les travailleurs bénévoles", paru aux Éditions des Chambres de Commerce et d'Industrie de Wallonie.

Après cette intervention, le travail en atelier a permis aux participants de développer une réflexion concertée sur des sujets plus ciblés. Quatre ateliers étaient proposés, sur des thématiques liées aux réalités quotidiennes des Centres culturels.

- atelier 1 : Volontaires animateurs d'ateliers
- atelier 2 : Volontaires administrateurs, membres des conseils culturels
- atelier 3 : Intervenants volontaires lors d'un événement ponctuel (festival, exposition,...)
- atelier 4 : Intervenants volontaires réguliers.

La journée s'est clôturée par une restitution des conclusions des ateliers et une session de questions-réponses avec Philippe Verdonck.

La journée de rencontre professionnelle 2007 s'est tenu le 23 janvier à La Marlagne (Centre Marcel Hicter, Wépion).

59 personnes s'étaient inscrites.

Favoriser la communication, les échanges, les coopérations et les synergies entre les Centres culturels

Les échanges entre les professionnels du secteur ne peuvent qu'enrichir leur travail.

Les **journées professionnelles** que l'ASTRAC organise au moins deux fois par an sont autant de moments de rencontre, d'inspiration, de collaboration.

La formule du travail en atelier permet des échanges d'informations diverses, allant de « tuyaux » d'ordre plutôt technique jusqu'à des idées pour des nouveaux projets, tout en invitant les participants à travailler ensemble en petit groupes autour d'un sujet qui les concerne. Nous pensons par ailleurs à chaque fois à proposer aux participants des occasions pour s'entretenir de manière plus informelle, autour d'un verre ou d'un repas convivial.

En 2007, deux rencontres ASTRAC ont rassemblé le secteur :

- la journée professionnelle du 23 janvier sur le volontariat (voir plus haut)
- une journée d'échanges autour du renouvellement des contrats-programmes, le 24 mai.

Traditionnellement, l'assemblée générale annuelle de ASTRAC est l'occasion de proposer, à nos membres et à un cercle plus large d'intéressés, une (demi-)journée de réflexion et de débats autour d'un thème lié aux actualités du secteur.

Cette fois, la rencontre portait sur le **renouvellement des contrats-programmes** et sur **l'avenir des dispositifs spéciaux en matière de coopération culturelle territoriale ou thématique**.

Au cœur du programme : une table ronde avec Pol Mareschal du cabinet de la Ministre de la Culture, Fadila Laanan, et Eugène Braet du Service des Centres culturels du Ministère de la Culture. Parmi les sujets abordés : les relations avec l'administration ainsi que celles entre le cabinet et l'administration, la prolongation des contrats-programmes d'un an, le renouvellement des contrats-programmes, les perspectives budgétaires pour les Centres culturels, ...

Une mise en commun des questions, besoins, souhaits et avis des participants avait précédé à cette discussion dans le cadre des ateliers proposés en début de journée.

Le côté informel était assuré par un moment apéritif autour d'amuses-bouches typiques et boissons régionales apportées par les participants mêmes et par un repas proposé par l'ASTRAC.

Environ trente personnes ont participé à cette rencontre.

Promouvoir le travail du secteur des Centres culturels et le rôle de la culture en général

Chaque année depuis 2002, à la fin de l'hiver, l'ASTRAC organise « **Le Printemps des Centres culturels** » : opération de mise en évidence du secteur qui rappelle, aux décideurs, aux médias et aux populations de la Communauté Wallonie-Bruxelles, le travail singulier et incontournable des Centres culturels au cœur de la culture.

118 Centres culturels en Communauté Wallonie-Bruxelles, ce sont autant d'outils d'émancipation, de convergence et de rencontre, autant de maillons de la circulation de la création artistique. Ensemble, ils forment une importante mouvance pour un développement culturel de proximité, durable et accessible à toutes et à tous. Une mouvance dans laquelle chaque Centre culturel est à la fois différent et complémentaire des Centres culturels qui l'entourent.

Témoin de ce foisonnement, de cette synergie essentielle, de cette diversité, le Printemps des Centres culturels épingle quelques moments qui mettent en évidence l'offre riche et variée du secteur. Tout en rappelant que ces propositions se renouvellent dans chacun des lieux tout au long de l'année.



Comme les années précédentes, le **Printemps 2007** s'est concrétisé par un **visuel** original, par la publication d'une **carte postale**, d'une **affiche** et d'un **dépliant** annonçant quelque 300 activités proposées par les Centres culturels durant la deuxième quinzaine de mars.

Chaque Centre culturel avait la possibilité d'annoncer jusqu'à trois activités organisées pendant la période du Printemps, du 15 au 31 mars: une de création, une d'éducation permanente et une de diffusion. De plus, chaque Centre culturel pouvait mettre en évidence une activité ou action « hors Printemps » caractérisant son travail tout au long de l'année.

Les cartes, affiches et dépliants ont été distribués aux Centres culturels sur base de leurs « commandes » prises au préalable.

Les cartes pouvaient être utilisées pour y coller une info locale. Les affiches permettaient également d'y ajouter un repiquage local.

Quant au dépliant, l'ASTRAC a invité les Centres culturels à le faire parvenir à une sélection de leurs interlocuteurs locaux (administrateurs, journalistes, échevins et/ou autres décideurs politiques), avec une lettre d'accompagnement qui expliquait en quelques mots l'objectif général du Printemps, tout en attirant l'attention sur les activités qu'ils organisaient à cette occasion.

Un modèle de **communiqué de presse** a également été distribué à tous les Centres culturels. Ce même communiqué a été transmis par l'ASTRAC aux journalistes de la presse nationale.

Le dépliant-programme a été distribué largement à une sélection de responsables politiques, de fonctionnaires du Ministère de la Culture, et à d'autres acteurs pertinents.

Pour l'occasion, l'ASTRAC a à nouveau attiré l'attention sur le besoin toujours plus pressant de refinancer le secteur des Centres culturels.

Toutes les activités reprises dans le dépliant ont également été annoncées sur notre site internet www.centresculturels.be, où elles étaient classées par code postal du Centre culturel, avec chaque fois les coordonnées du Centre culturel et si possible un lien vers son propre site internet.

Comme les années précédentes, une évaluation a été réalisée dans les semaines qui ont suivi la période du Printemps sur base d'un questionnaire envoyé aux Centres culturels. Les réponses reçues indiquent que l'opération suscite des appréciations partagées au sein du secteur. Il est vrai que certains animateurs-directeurs ne voient pas l'intérêt du Printemps des Centres culturels pour l'action de leur propre institution. Mais il est vrai aussi que l'ASTRAC est félicité par plusieurs autres pour son travail de promotion du secteur.

Notons que, en 2007 aussi (comme pour les 5 éditions précédentes), le Printemps des Centres culturels a permis de rassembler l'ensemble des 118 Centres culturels dans une activité commune pour affirmer une image riche et forte de leur secteur.

Organiser une réflexion permanente pour alimenter les débats sur les stratégies et politiques culturelles à tous les niveaux

Les Centres culturels, tous différents, ont cependant en commun leur vocation à être « au coeur de la culture ». Tantôt fédératifs du monde associatif local, tantôt au carrefour des démarches de création, ou bien encore ferments de démocratie locale, les Centres culturels sont des associations originales, singulières, dont la composition assure une véritable légitimité pour une action de coopération globale avec l'ensemble des intervenants culturels de leur champ d'action.

L'ASTRAC tient à défendre ce rôle « rassembleur » des Centres culturels qui est aujourd'hui parfois dilué par la complexité du travail, les urgences multiples, la nécessité d'orienter des financements au moins deux fois moins élevés que nécessaire.

Cela ne nous empêche par ailleurs pas d'être conscients de la nécessité de prendre en considération les changements liés à l'évolution accélérée de la société et du paysage culturel et artistique.

Voilà quelques balises fondamentales qui orientent la réflexion que nous organisons en permanence, avec les Centres culturels et les autres opérateurs socioculturels sur le rôle, l'évolution, la raison d'être et le devenir des stratégies de développement culturel à construire. Réflexion qui s'effectue, entre autres, à l'occasion des **journées de rencontre professionnelle** et qui trouve son reflet dans l'« **Astrac en vrac** », sur notre **site internet**, ainsi que dans nos publications ponctuelles.

En 2007, la participation de l'ASTRAC aux travaux de la Commission des Centres culturels (3C) a donné une nouvelle portée à cette réflexion, tout en l'enrichissant des contacts réguliers avec les interlocuteurs privilégiés que sont les autres membres.

L'ASTRAC est représenté au sein de la 3C par Vincent Bertholet.

Un autre enrichissement de notre action réflexive provient de notre adhésion, toujours en 2007, à **Association 21 (As21)**, plateforme francophone pour un **développement durable**.

As21, qui est appuyée par la Fondation pour les Générations Futures et qui était soutenu en 2007 par la Secrétaire d'Etat fédérale au développement durable, Els Van Weert, réunit une vingtaine d'organisations issues de différents secteurs de la société. Son objectif est de faciliter les échanges et les actions communes pour accélérer la mise en oeuvre d'un développement de notre société qui soit, non seulement économique, mais aussi plus social et plus respectueux de l'environnement.

Les membres s'accordent sur le fait que la mise en place du développement durable n'avance pas au rythme imposé par les urgences du monde et conviennent qu'il est temps pour le secteur associatif de se construire un lieu où des associations très diverses pourront se retrouver pour mieux coordonner leurs réflexions et leurs actions.

Par son adhésion à As21, l'ASTRAC s'associe à cette dynamique, met en évidence son appartenance à la mouvance « développement durable ».

Elle sert de relais aux initiatives prises par As21 et par ses partenaires et y apporte sa connaissance du secteur socioculturel et son expérience de mise en réseau des Centres culturels.

L'ASTRAC soutient que, forts de leur expérience dans la réalisation de projets de développement socioculturel local basé sur la qualité de vie, avec la participation des citoyens et souvent « multipartenaires », les Centres culturels peuvent prendre une part importante dans la mise en œuvre du développement durable en donnant à la culture la place qu'elle mérite dans cette démarche.

En effet, le travail des Centres culturels est emblématique du rôle inéluctable de la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'ASTRAC s'est donné comme mission de favoriser les synergies entre les Centres culturels qui se reconnaissent ouvertement dans la perspective du développement durable.

Une première tâche est maintenant d'établir un état des lieux des initiatives et attentes du secteur. Dans cette optique, un questionnaire a été distribué à la fin de l'année à tous les Centres culturels.

Défendre les intérêts du secteur auprès de l'opinion publique, des médias, des pouvoirs publics et décideurs à tous les niveaux

1. La défense des intérêts des Centres culturels se fait de manière structurée dans le cadre de la participation de l'ASTRAC aux travaux de la **Commission des Centres culturels** (voir plus haut).

Son représentant y a comme rôle de veiller à ce que les intérêts de l'ensemble des Centres culturels y soient pris en compte, tout en apportant l'attention nécessaire aux besoins des petits lieux et des Centres culturels en milieu rural, qui vivent souvent des situations très difficiles et qui semblent ne pas avoir de représentant au sein de la 3C.

En 2007 des thèmes d'actualité, comme l'avenir des contrats de pays, contrats culture et agences culturelles après l'abandon des contrats de coopération territoriale et thématique, le renouvellement des contrats-programmes, la valorisation possible des aides du non-marchand dans le calcul de la parité avec les pouvoirs locaux, etc., ont fait l'objet d'une vigilance particulière.

2. Des actions plus ponctuelles sont entreprises en fonctions des urgences du moment ou des opportunités qui se présentent.

C'est ainsi que les élections communales et provinciales d'octobre 2006 (qui ont donné lieu au renouvellement des conseils d'administration des Centres culturels) ont été l'occasion d'actualiser et de rééditer sous forme de brochure le document « **Informers les élus** », conçu en 2001 lors des élections précédentes et bien accueilli (et bien utilisé) à l'époque.



La nouvelle brochure, publiée sous le titre « **Bienvenue dans l'univers des Centres culturels – ‘informer les élus’** », reprend la contribution de feu Thérèse Mangot du document initial, tout en l'actualisant dans une introduction mise à jour.

Parmi les contenus abordés: l'organisation et le fonctionnement d'un Centre culturel agréé, le contrat-programme, le rapport d'activité, l'évaluation, les missions des Centres culturels, avec un bref rappel du contexte historique, les principales dispositions légales et réglementaires, une présentation des initiatives de coordination du secteur ainsi que de l'ACC et de l'ASTRAC.

La brochure, avec un graphisme clair et attractif, a été distribuée en 35 exemplaires à tous les Centres culturels locaux et en 50 exemplaires à tous les Centres culturels régionaux pour être transmise à leur Conseil d'administration.

Un envoi vers les administrations, les communes et la presse a également été organisé. La version informatique (format PDF) a été mise en ligne sur le site internet de l'ASTRAC. Enfin, une présentation Power Point, à télécharger également du site internet a également été réalisée.

3. Enfin, toujours dans le domaine de la défense des intérêts du secteur, le **refinancement du secteur** ou, plus large, de la culture en Communauté Wallonie-Bruxelles est une préoccupation de longue date de l'ASTRAC.



La campagne pour **doubler les budgets de la culture** a été lancée en 2004 sous le slogan « **La Culture, plutôt deux fois qu'une** » et a été suivie à l'époque par de nombreux Centres culturels et bien remarquée, tant par la presse, les publics que par les politiques.

Elle a été reprise au printemps de 2007, avec la réimpression de l'affiche du « double coq » légèrement retravaillée.

Celle-ci a été distribuée à tous les Centres culturels, avec un courrier qui leur annonçait une actualisation de la campagne pour la saison 2007-2008 et leur proposait déjà d'annoncer leurs activités de cette saison avec un décalage de deux minutes.

La même affiche a été envoyée à la presse et à une sélection de décideurs politiques et fonctionnaires de tous les niveaux.

Comme annoncé, le début de la nouvelle saison culturelle en septembre a été l'occasion d'à nouveau mettre en question l'état d'indigence de la Culture.

Une nouvelle opération a été imaginée et mise sur pied avec de nouveaux outils: un nouveau slogan – « **2x+2 kultur svp !** », un nouveau visuel à télécharger dans plusieurs versions et formats sur notre site internet, de nouvelles affiches, un nouveau communiqué de presse et cette fois aussi des badges.

1000 badges avec le logo de la campagne ont été distribués gratuitement aux Centres culturels et à plusieurs de nos autres interlocuteurs, qui pouvaient par la suite en commander un nombre plus important pour un prix démocratique.



SITUATION DE L'EMPLOI

Notre association a longtemps fonctionné sur base des contributions volontaires des 15 membres de son Conseil d'Administration qui n'ont jamais hésité à prêter à l'ASTRAC bénévolement, en plus de leurs heures déjà nombreuses au bénéfice de leur propre Centre culturel.

Depuis 2002, grâce à une subvention annuelle de la Communauté française, nos administrateurs ont pu être secondés, de mi-octobre à mi-avril, par une employée chargée de mission à temps partiel (mi-temps) pour la coordination du « Printemps des Centres culturels ».

En septembre 2006, après l'obtention d'une aide de la Région wallonne sous forme de 5 points APE, une animatrice « permanente » a pu être engagée pour assurer la coordination administrative, le suivi des réunions, la communication vis-à-vis de nos membres et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Marie Lambert, qui avait déjà travaillé plusieurs fois pour l'ASTRAC dans le cadre du Printemps, a assuré ce travail à temps plein jusqu'à la fin de l'année 2006.

Début 2007, elle a demandé de pouvoir réduire son temps de travail pour des convenances personnelles. L'ASTRAC a alors transformé son temps plein en un mi-temps.

C'est avec ce seul mi-temps que l'association a ensuite fonctionné pendant plusieurs mois, dans l'attente de l'engagement d'une deuxième personne – la situation budgétaire n'ayant pas permis d'engager, en octobre 2006, en plus de l'animatrice permanente, un chargé de mission occasionnel pour le Printemps.

En septembre 2007, Liesbeth Vandersteene a été engagée comme deuxième animatrice « permanente » à mi-temps.

Les 5 points APE n'étant pas suffisants pour couvrir les frais de salaires et de fonctionnement qui résultaient de l'engagement auquel ils avaient donné lieu, l'ASTRAC s'est vue obligée de demander à la Communauté française une subvention extraordinaire pour pouvoir tenir jusqu'à la fin de l'année.

Même avec cette aide, l'engagement du chargé de mission pour le Printemps n'a pas été possible en 2007.

Nous ne pouvons pourtant pas réduire le volume d'emploi au-dessous d'un temps plein et un quart temps (ou un mi-temps pendant six mois) sans risquer perdre à court terme notre quota de points APE.

Une fois encore, cette situation pointe la nécessité pour l'ASTRAC de disposer d'aides plus importantes pour sécuriser son action ainsi que les emplois qu'elle a créés.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration de l'ASTRAC était composé de :

Patrick Besure (Centre culturel du Beau Canton)	Président
Étienne Pévenasse (Centre culturel de Gerpennes)	Vice-Président
Michel Gelinne (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)	Vice-Président
Justine Dandoy (Centre culturel de Wanze)	Secrétaire
Christophe Loyen (Centre culturel de Chênée)	Secrétaire adjoint
Vincent Bertholet (Foyer socioculturel d'Antoing)	Trésorier

Les autres administrateurs étaient:

Chantal Charlier (Centre culturel de Gerpennes)
Manu Dias (La Vénerie, Centre culturel de Watermael-Boitsfort)
Jean-Luc Gustin (Centre culturel de Sprimont)
Paul Jamsin (Foyer culturel de Florennes)
Céline Lahaye (Centre culturel de Libramont)
Pierre Mativa (Centre culturel de Waremme)
Hervé Persain (Centre culturel régional de l'arrondissement de Huy)
Alain Thomas (Centre culturel de Bertrix)
Ingrid Vandevarent (Centre culturel régional du Centre)

Le conseil d'administration de l'ASTRAC est renouvelable par tiers chaque année.

Les administrateurs sortants en 2008 sont: Manu Dias, Jean-Luc Gustin, Paul Jamsin, Céline Lahaye et Ingrid Vandevarent.

Sont sortants en 2009 : Chantal Charlier, Justine Dandoy, Christophe Loyen, Etienne Pévenasse et Alain Thomas.

Patrick Besure, Michel Gelinne, Pierre Mativa et Hervé Persain étaient sortants en 2007 et ont tous été réélus pour 3 ans. Ils sont sortants en 2010.

REUNIONS DE L'ASTRAC

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni 9 fois en 2007 dans des lieux différents.
Une réunion de l'**Assemblée générale** a eu lieu au mois de mai à La Marlagne (Centre Marcel Hicter, Wépion).
Voici un aperçu des dates de ces réunions ainsi que des principaux points à l'ordre du jour.

12 janvier à Bertrix

Préparation de la journée de rencontre professionnelle du 23 février « Le volontariat, nouvelles dispositions légales »
Brochure « Informer les élus »

16 février à Antoin

Journée du 23 février
Printemps 2007
« La culture, plutôt deux fois qu'une ! »

16 mars à Watermael-Boitsfort

Demande d'extension des points APE
Représentation de l'ASTRAC au sein de l'instance d'avis
Préparation de l'AG

19 avril à Gerpinnes

Mise en place de la nouvelle campagne « La culture? plutôt deux fois qu'une »
Suite de la rencontre avec l'ACC
Report des contrats-programmes des Centres culturels pour une durée d'un an

24 mai AG à La Marlagne

Suivi d'une après-midi de réflexion sur les actualités du secteur : renouvellement des contrats-programmes, avenir des contrats de pays, contrats culture, agences culturelles, ...

15 juin à Florenville

Renouvellement du bureau
Campagne « 2x+2 kultur svp! » : 2 minutes de décalage dans l'annonce des activités de la nouvelle saison

13 septembre à Huy

Engagement de Liesbeth Vandersteene
Lancement de la nouvelle campagne « 2x+2kultur svp! »; création de badges, à distribuer aux Centres culturels, MJ, CEC, Bibliothèques, ...
Adhésion à Associations 21
Rapports des Centres culturels avec la presse

11 octobre à Bertrix

Opération du Printemps des Centres culturels
Questionnaire sur le développement durable

22 novembre à Wanze

Préparation du Printemps des Centres culturels
Préparation de la journée professionnelle du 31 janvier 2008 « Desserrer l'Etai Général de la Culture »

13 décembre à Watermael-Boitsfort

Préparation du Printemps des Centres culturels
Préparation de la journée professionnelle du 31 janvier 2008 « Desserrer l'Etai Général de la Culture »

MEMBRES DE L'ASTRAC

En 2007, l'ASTRAC représentait :

- 102 membres adhérents (97 Centres culturels, 4 Agences de développement culturel, un Contrat de Pays),
- 53 membres effectifs (individuels),
- environ 670 personnes de contact.

Centres culturels adhérents :

en ordre de cotisation au 31 mai 2007

1	CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES NORD	53	CENTRE CULTUREL DE PHILIPPEVILLE
2	CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK	54	FOYER CULTUREL DE FLORENNES
3	CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	55	CENTRE CULTUREL DE WALCOURT
4	CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES – JACQUES FRANCK	56	FOYER CULTUREL DE DOISCHE
5	CENTRE CULTUREL ANDERLECHT	57	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE CHARLEROI
6	CENTRE CULTUREL GANSHOREN	58	CENTRE CULTUREL D'ANDERLUES
7	CENTRE CULTUREL LE FOURQUET	59	CENTRE CULTUREL DE COURCELLE
8	CENTRE CULTUREL DE JETTE	60	CENTRE CULTUREL DE FLEURUS – FLEURUS CULTURE
9	CENTRE CULTUREL D'EVERE	61	CENTRE CULTUREL DE FARCIENNES
10	CENTRE CULTUREL DE WATERMAEL-BOITSFORT – LA VENERIE	62	CENTRE CULTUREL AISEAU-PRESLES
11	CENTRE CULTUREL WOLU-CULTURE	63	CENTRE CULTUREL DE GERPINNES
12	CENTRE CULTUREL DE RIXENSART	64	CENTRE CULTUREL DE THUIN
13	CENTRE CULTUREL D'OTTIGNIES LLN	65	CENTRE CULTUREL DE MOMIGNIES
14	CENTRE CULTUREL DE JODOIGNE	66	MAISON DE LA CULTURE D'ARLON
15	CENTRE CULTUREL DE WATERLOO – ESPACE BERNIER	67	CENTRE CULTUREL DE HABAY
16	CENTRE CULTUREL DE BRAINE L'ALLEUD	68	CENTRE CULTUREL DE AUBANGE
17	CENTRE CULTUREL DE REBECQ	69	CENTRE CULTUREL LIBRAMONT CHEVIGNY
18	CENTRE CULTUREL DE ITTRE	70	CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON
19	CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON	71	CENTRE CULTUREL DE BERTRIX
20	CENTRE CULTUREL DE LIEGE – LES CHIROUX	72	MAISON DE LA CULTURE DE MARCHE-EN-FAMENNE
21	CENTRE CULTUREL D'OURTHE ET MEUSE	73	CENTRE CULTUREL DE DURBUY
22	CENTRE CULTUREL DE CHÈNEE	74	CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE
23	CENTRE CULTUREL DE SERAING	75	CENTRE CULTUREL DE HOTTON
24	CENTRE CULTUREL DE BRAIVES BURDINNE	76	CENTRE CULTUREL DE SOIGNIES
25	CENTRE CULTUREL DE HANNUT	77	CENTRE CULTUREL DU ROEULX – JOSEPH FAUCON
26	CENTRE CULTUREL DE WAREMME	78	CENTRE CULTUREL DE FRAMERIES
27	CENTRE CULTUREL DE REMICOURT	79	CENTRE CULTUREL DE BRAINE-LE-COMTE
28	CENTRE CULTUREL DE FLEMALLE	80	CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE
29	CENTRE CULTUREL DE ANS	81	CENTRE CULTUREL DE MORLANWELZ
30	FOYER CULTUREL DE SAINT-GEORGES	82	CENTRE CULTUREL DE HAIRLEMONT
31	CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY	83	FOYER CULTUREL DE MANAGÉ
32	CENTRE CULTUREL DE WANZE	84	CENTRE CULTUREL DE BOUSSU
33	CENTRE CULTUREL DE AMAY – CULTUR'AMA	85	FOYER CULTUREL DE SAINT GHISLAIN
34	CENTRE CULTUREL DE MARCHIN	86	MAISON CULTURELLE DE QUAREGNON
35	CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE	87	MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI
36	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS	88	FOYER CULTUREL DE PERUWELZ
37	CENTRE CULTUREL DE DISON	89	FOYER SOCIOCULTUREL DE ANTOING
38	CENTRE CULTUREL DE WELKENRAEDT	90	CENTRE CULTUREL MOUSCRONNOIS
39	CENTRE CULTUREL DE SPA	91	CENTRE CULTUREL DE COMINES-WARNETON
40	CENTRE CULTUREL DE STAVELOT	92	CENTRE CULTUREL DE SILLY
41	CENTRE CULTUREL REGIONAL DE NAMUR	93	CENTRE CULTUREL D'ENGHIEN
42	CENTRE CULTUREL DE GEMBLOUX	94	CENTRE CULTUREL DE LESSINES – RENE MAGRITTE
43	CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE	95	CENTRE CULTUREL DU PAYS DES COLLINES (ELLEZELLES)
44	CENTRE CULTUREL DE FLOREFFE	96	CENTRE CULTUREL DE LEUZE
45	CENTRE CULTUREL LOCAL SAMBREVILLE	97	FOYER CULTUREL DE BELOEIL
46	CENTRE CULTUREL DE ANDENNE	98	AGENCE CULTURELLE DE LIEGE
47	CENTRE CULTUREL D'EGHEZEE ECRIN	99	AGENCE CULTURELLE SAMBRAISIE (CHARLEROI)
48	CENTRE CULTUREL DE DINANT	100	AGENCE CULTURELLE DU HAINAUT OCCIDENTAL
49	CENTRE CULTUREL DE HASTIÈRE	101	AGENCE CULTURELLE DU CENTRE – CENTRITUDES (LA LOUVIERE)
50	CENTRE CULTUREL DE BIEVRE	102	CONTRAT DE PAYS DU BEAU CANTON
51	CENTRE CULTUREL DE ROCHEFORT		
52	CENTRE CULTUREL DE CINEY		